



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

**29**

Nombre des membres en  
fonction :

**29**

Nombre des membres  
participant à la séance

**22 +4 procurations**

## OBJET :

### Point n° 3b

**Maintien d'un poste de  
chargé de mission dans  
le cadre du dispositif  
« Petites Villes de  
Demain »**

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 octobre 2025 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 29 septembre 2025**

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, MM. THIEBAUT, GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, BITSCH, M. MORVAN, Mme PERY, M. Charles SCHNEBELEN, Mmes BILLIG, DIET, CALLIGARO, M. Eugène SCHNEBELEN, Mme MALLER

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme KEMPF, excusée, a donné procuration à Mme TORRENT  
M. CHOLAY, excusé, a donné procuration à M. Charles SCHNEBELEN  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. MORVAN

**Etaient excusés, sans procuration :**

M. SCHMITT  
M. BELHADRI

**Etait absente, non excusée :**

Mme MURA

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, rappelle à l'assemblée que la Ville de Thann a été retenue en 2020 pour intégrer le programme « Petites Villes de Demain » initié par le gouvernement.

Ce programme vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Au regard de la complexité du programme et du développement du projet sur la durée du mandat, le Conseil Municipal avait délibéré le 28 juin 2021 pour la création d'un poste de chargé de mission.

Dans le cadre de ce dispositif, ce poste est finançable par différents partenaires du programme notamment l'ANCT/Banque des Territoires à hauteur de 75 %.

Ce programme prendra fin le 31 mars 2026, pour autant de nombreuses actions et projets sont en cours et il apparaît nécessaire de maintenir ce poste jusqu'au 30 juin 2026 pour finaliser le dispositif.

Monsieur Gilles THIEBAUT rappelle les principales missions du chargé de mission :

- étudier, prioriser, concrétiser les fiches actions du programme,
- analyser les besoins des services et faire le lien avec les projets du territoire afin de solliciter les financements adaptés (publics et privés) dans l'ensemble des thématiques concernées par le programme : habitat, commerce, numérique, culture, patrimoine, mobilité douce, transition écologique...
- assurer une veille active et rechercher les subventions et financements adaptés pour les projets d'investissement et de fonctionnement portés par la Ville de Thann,
- rédiger des comptes-rendus et rapports,
- gérer le budget global du programme « Petites Villes de Demain » (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions,
- développer et entretenir le réseau partenarial,
- monter les plans de financement et élaborer les dossiers avec les services opérationnels, en lien avec la direction générale et les élus et veiller à leur bonne constitution,
- coordonner et animer l'équipe-projet,
- concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des procédures décisionnelles liées à l'avancement du projet,
- identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées,
- intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication et de concertation auprès des habitants et partenaires locaux, en lien avec le service communication et le cabinet,
- assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire et des opérations,
- contribuer à la mise en réseau nationale et locale (participer aux rencontres, échanges de bonnes pratiques...).

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

**Vu** les éléments exposés par Monsieur Gilles THIEBAUT, à savoir le souhait de la Ville de maintenir un poste de charté de mission dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prolonger un emploi non permanent, en contrat de projet affecté sur le programme « Petites Villes de Demain »,
- maintient en conséquence le poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain » au tableau des effectifs du personnel,

- sollicite le soutien financier auprès des partenaires du programme « Petites Villes de Demain »,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- inscrit au budget de la Ville les crédits correspondants.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance